

## ELECTIONS DU 4 DECEMBRE 2014 DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA C.A.P DES TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Les élections professionnelles générales des trois versants de la fonction publique du **4 décembre 2014**, sont un enjeu majeur pour tous les fonctionnaires. Les résultats de ces élections détermineront la représentativité nationale de chaque organisation syndicale.

**Solidaires I.D.D.** présente des listes dans les trois grades de la commission administrative paritaire (CAP) du corps des Techniciens Supérieurs de l'Economie et de l'Industrie (TSEI).

Cette CAP est, depuis la création du corps des TSEI le 22 août 2012, la 1<sup>ère</sup> instance permettant aux ex T.Minefi et TSIM de faire valoir leurs voix au sein d'une CAP de corps unique, dans le respect des valeurs de l'Union Syndicale Solidaires : **solidarité, équité, justice sociale**,

**Solidaires I.D.D.** est le seul syndicat en capacité de porter la défense **de tous les TSEI**.

**Solidaires I.D.D.** est le seul syndicat à combattre le corporatisme revendiqué par d'autres. Il s'affirme comme inter catégoriel. Sa longue expérience de la pratique des CAP lui permet de défendre les intérêts individuels des agents, rôle de la CAP, toujours dans le sens de l'intérêt collectif.

**Solidaires I.D.D.**, membre des Fédérations Solidaires Finances, Solidaires Environnement, et de Solidaires Fonctions Publiques intervient ainsi au plus haut niveau des Ministères Economiques et Financiers, du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, ainsi qu'au conseil supérieur de la fonction publique.

**En votant pour Solidaires I.D.D.**, dans le cadre de ces élections en CAP, vous êtes assurés que ses élus feront appliquer avec opiniâtreté les textes réglementaires et

statutaires de la fonction publique, sans passe-droit ni favoritisme, en remplissant pleinement leur rôle de représentants de tous les personnels du corps.

Les élus de **Solidaires I.D.D.** combattent l'injustice, le corporatisme poussé par certains syndicats jusqu'à un corporatisme de grade, toutes les formes de discriminations, le harcèlement, l'arbitraire...

**Solidaires I.D.D.** s'oppose à la modernisation de l'action publique (MAP), comme il s'est opposé à la révision générale des politiques publiques (RGPP) et à son pendant la réorganisation de l'aménagement du territoire (Réate) car toutes ces réformes et les incessantes restructurations qui en découlent vont à l'encontre des intérêts des citoyens, du service public et des agents qui l'exercent.

**Solidaires I.D.D.** s'oppose à toute externalisation de missions, aux restrictions budgétaires et aux pertes d'emploi qui induisent la dégradation des conditions de travail et qui provoquent le mal-être professionnel, poussant dans certains cas des agents à commettre l'irréparable.

**Solidaires I.D.D.** défend un dialogue social réel et constructif adapté aux enjeux, qui réponde notamment à l'attente des agents des corps techniques et des TSEI sur leur devenir et celui de leurs missions.

Dans cette élection, les listes de **Solidaires I.D.D.** présentent des alternatives, d'autres choix, des actions concrètes, des idées différentes, une philosophie qui intègre que, chaque agent, quel que soit son corps d'appartenance, son grade, ses responsabilités, se retrouve autour des mêmes valeurs, d'un même objectif, pour un même combat dans la droite ligne des valeurs de Solidaires.

## LA CAP C'EST QUOI ?

Dans la CAP, vos élus sont les représentants de tous les personnels, à ce titre ils défendent vos droits dans le cadre du statut général des fonctionnaires et du statut particulier de votre corps d'appartenance :

- **La CAP de promotion** examine chaque candidature proposée par l'Administration au choix ou sur le tableau d'avancement à l'ancienneté et/ou sur les listes d'aptitude.
- **La CAP d'affectation** examine les demandes de mutation ainsi que leur classement proposé par l'administration.
- **La CAP de recours en notation** traite des demandes de recours sur les entretiens d'évaluation professionnelle.

**POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS**

**VOTEZ POUR LES CANDIDATS DES LISTES DE SOLIDAIRES I.D.D.,**

**ILS SERONT VOS PORTE-PAROLE ET VOS CONSEILLERS POUR DEFENDRE AU MIEUX VOS INTERETS !**

**La CAP examine** les demandes de détachement, les problèmes éventuels de temps partiel refusé,

**La CAP examine** également en session extraordinaire, les problèmes de discipline (Conseil de discipline).

**Les élus en CAP** émettent un avis au sein des commissions de réforme, sur la reconnaissance par l'Administration d'accident du travail ou de maladie professionnelle, sur les taux d'invalidité, sur les congés de longue maladie ou de longue durée.

## L'IMPORTANT DES CAP

**C'est le seul lieu de défense de vos droits individuels et des règles statutaires pour la gestion de vos carrières. Les CAP sont désormais renouvelées tous les quatre ans.**

### C'EST VOTRE VOTE QUI DESIGNE LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Au-delà des préoccupations individuelles légitimes sur les déroulements de carrière, les avancements et les promotions impactées par l'influence des propositions du MEDDE, les représentants du personnel défendent vos droits et vos acquis collectifs : organisation du travail, réorganisation des services, formation, horaires (CT) ; prestations sociales, prêts, tarifs des colonies et de la restauration (CNAS) ; prévention médicale ; hygiène et sécurité, prévention sur les lieux de travail, conditions de travail (CHSCT).

## LES REVENDICATIONS DE SOLIDAIRES I.D.D. POUR TOUS !

- Linéarité des carrières par des avancements réguliers à l'ancienneté tout au long de la vie professionnelle,
- Reconnaissance des agents par l'amélioration généralisée de fin de carrière (ancienneté, promotions "coups de chapeaux" avant la retraite),
- Critères objectifs pour les promotions : concours internes ou examens à contenu professionnel axés sur la réalité du travail exercé, Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) qui ne doit pas être utilisée comme une épreuve supplémentaire lors du passage d'un examen ou comme un outil d'évaluation notée,
- Opposition à toute forme d'évaluation/notation et/ou entretien professionnel entraînant un impact sur la rémunération globale,
- Rotation accélérée des avancements, pas de majoration d'ancienneté, suppression des objectifs individuels, des appréciations psychologiques, de la gestion au profil entraînant une gestion de carrière arbitraire et des dérives vers le salaire au mérite individuel. A ce titre, **Solidaires I.D.D.** est fermement opposé à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (IFSEEP) qui généralise le mérite individuel,
- Intégration de toutes les primes dans la rémunération principale,
- Majoration de 40 points d'indice pour tous,
- Revalorisation annuelle du point d'indice pour tous, indexée sur le coût de la vie,
- Revalorisations indiciaires supplémentaires tous les 3 ans pour les agents bloqués au dernier échelon du grade terminal de leur corps,
- Augmentation substantielle du nombre de promotions pour passer du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> grade, du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> grade de TSEI (ratio promus/promouvables),
- Refonte de l'examen professionnel de B en A afin qu'il tienne compte a minima de l'expérience de l'agent et de sa qualification,
- Pour un recrutement en A, sur titres, avec une transparence totale sur les critères de sélection,
- Augmentation notable dans le Plan Ministériel de Qualification (PMQ) du nombre de promotions dans la catégorie supérieure et non indexation de ce PMQ sur les effectifs qui sont en constante diminution.

**POUR VOUS FAIRE ENTENDRE, POUR NE PLUS SUBIR,  
POUR DONNER UNE CHANCE A VOS REVENDICATIONS**

**Le jeudi 4 décembre 2014**

**VOTEZ**

**POUR LA LISTE PRESENTEE PAR SOLIDAIRES I.D.D.**

